

**SCHWEIZERISCHE VERTRETUNG  
REPRÉSENTATION SUISSE**

in/à  
Genève - Mission

Monsieur François N o r d m a n n  
Ambassadeur  
Directeur de la DOI  
DFAE

Ihr Zeichen  
Votre référence

Ihre Nachricht vom  
Votre communication du

Unser Zeichen  
Notre référence

101.0 -  
DRB/GC

Datum  
Date 09.06.1993

Gegenstand / Objet:

**Notion de l' "unité de la Mission" à Genève**

1.  
J'apprends que vous avez convoqué le 11 juin à Berne une réunion pour discuter de la question figurant en exergue suite à l'intention de la Russie de créer à Genève une Mission autonome pour le désarmement. Le Ministre Dominik Alder participera à cette réunion mais la Mission tient à rappeler d'ores et déjà succinctement quelle est sa position sur cette question à laquelle elle attache beaucoup d'importance.
2.  
La notion d'unité de la Mission nous a permis de gérer jusqu'ici de manière satisfaisante les problèmes administratifs d'une communauté internationale particulièrement vaste, complexe et diversifiée. Si les quelques Ambassadeurs spécifiques pour le désarmement et le GATT ont parfois contesté cette notion, cela semblait dû essentiellement au fait qu'en pratique leurs privilèges et immunités étaient moins étendus que ceux des Chefs de Mission. Du moment que l'OFE et les autres services concernés se sont déclarés prêts à aligner les privilèges et immunités des deux catégories d'Ambassadeurs, il y a tout lieu de penser que ces objections disparaîtront.
3.  
Abandonner cette notion ne nous semble dès lors ni nécessaire, ni opportune. En effet, une telle décision rendrait nos tâches de gestion très difficiles, risquerait d'ouvrir la porte à des abus (statuts de complaisance), sans parler du fait qu'elle ne correspondrait pas aux vues de l'ONU.

Bellagen / Annexes:

Durchschlag an  
Copie à

- DOI
- DDIP

**Dodis**



4.

Le texte du papier de discussion pour le Conseil fédéral qui porte sur cette question a d'ailleurs fait l'objet de longues discussions entre les services concernés. Il arrive à la conclusion qu'avant de décider d'abandonner la notion en question il conviendrait en tout état de cause d'examiner soigneusement les conséquences positives et négatives qu'elle pourrait impliquer. Nous continuons à penser que nous devrions nous en tenir à cette ligne de conduite amplement discutée.

5.

Cette Mission se doit enfin de rappeler très clairement qu'en cas de changement de politique sur ce point elle ne serait plus en mesure de gérer ce dossier sans un renforcement adéquat de son personnel.

6.

Le Ministre Alder est prêt à développer si nécessaire ces arguments à la séance du 11 juin.

Le Chef  
de la Mission permanente de la Suisse



Bernard de Riedmatten





MISSION PERMANENTE DE LA SUISSE  
PRÈS LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES  
À GENÈVE

1211 GENÈVE 20, le 9 juin 1993  
9-11, rue de Varembe  
Case postale 194  
Téléphone 022 / 749 24 24

*BR*  
a/  
e

Télécopieur no 733 79 85

Heure : 17 h 00

*0.10730*

TELECOPIE

Destinataire (s) : - Ambassadeur François Nordmann, no  
- DOI, no 61 35 81 21 28 36  
- DDIP, no 21 39 26

Nombre de pages, couverture incluse : 3

Référence : 101.0 - DRB/GC

Objet : Notion de l' "unité de la Mission" à Genève

- 1) Demande russe :  
soumise à l'OMN et  
attendu réponse.
- 2) Contingency planning  
sur le plan interne



*[Handwritten signature]*